



Publication dans le JORT de la loi de finances complémentaire 2021

Dans le cadre de la loi de finances complémentaire (LFC), le déficit du budget de l'Etat pour l'exercice 2021 s'est aggravé de 38% pour se situer à 9,792 milliards de dinars, contre 7,094 milliards de dinars prévus par la loi des finances pour l'année 2021.

Pour la première fois, le ministère des Finances n'a pas mentionné, dans le décret relatif à la LFC de 2021, le volume du budget de l'Etat rectifié.

Pour Ezzedine Saïdane, expert économique, le budget de l'Etat dans la LFC de 2021 est estimé à 55,5 milliards de dinars, contre 52,6 milliards de dinars inscrits au budget de l'Etat initial au titre de l'année 2021.

Le budget initial a été élaboré sur la base d'un prix moyen de baril de pétrole de 45 dollars, sauf que le cours du baril a grimpé, au cours de la dernière période pour atteindre 80 dollars, soit un écart dans la subvention des hydrocarbures de 3,2 milliards de dinars, rappellent les experts, sachant que chaque augmentation d'un dollar du prix de baril entraîne une hausse de la subvention des hydrocarbures de 129 millions de dinars.

Saïdane évoque également une forte régression de l'investissement public, lequel est passé de 7,4 milliards de dinars inscrits dans le budget initial de l'Etat à 4 milliards de dinars prévus dans la loi des finances complémentaire.

Les besoins d'endettement ont augmenté pour atteindre 21,1 milliards de dinars, contre 18,7 milliards de dinars programmés dans le budget initial de l'année 2021.

Selon le décret-loi n° 2021-3 du 15 novembre 2021, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2021, publié mardi 16 novembre 2021 dans le Journal officiel de la République tunisienne (JORT), les recettes du budget



de l'Etat ont été fixées à 34,449 milliards de dinars contre 33,109 milliards de dinars dans la loi des finances 2021.

Les dépenses du budget de l'Etat seront de l'ordre de 44,241 milliards de dinars contre 40,203 milliards de dinars prévues par la loi des finances 2021.

Les recettes du budget de l'Etat d'un montant total de 34, 449 milliards de dinars répartis en 30,816 milliards de dinars pour les recettes fiscales (contre 29,825 milliards de dinars), 3,103 milliards de dinars pour les recettes non fiscales (contre 24,84 milliards de dinars) et 530 millions de dinars pour les dons.

Le gouvernement compte financer le déficit et couvrir les charges de trésor en mobilisant des ressources d'emprunts extérieurs de 12,150 milliards de dinars et des ressources d'emprunts intérieurs de 8,120 milliards de dinars, outre des ressources du trésor de 801 millions de dinars.

Selon les données actualisées de la loi de finances complémentaire de 2021, les ressources des emprunts extérieurs ont diminué (13,015 milliards de dinars dans la loi des finances 2021), tandis que les ressources d'emprunts intérieurs ont augmenté (5,580 milliards de dinars).

Il est à noter que la loi de finances complémentaire pour l'année 2021 a été publiée via le décret présidentiel n° 117 daté du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles.

[Source : Web Manager Center](#)